

Image not found or type unknown



Allocation travailleur amiante

Par **meuge**, le **08/10/2009 à 16:03**

Bonjour, mon époux a travaillé au chantier naval de la Seyne sur mer dans le var de 1971 à 1986 dont 3 années d'apprentissage. Pour la retraite la 1ère année n'est pas prise en compte. Je voudrais savoir si ces années d'apprentissage sont prises en compte pour le départ à l'ATA car mon mari pourrait partir dès le début de l'année prochaine. Si non, il devra attendre encore je ne sais combien d'années. Merci.